

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 5 septembre 2012 et à laquelle sont présents son honneur le Maire, M. Leslie L. Bélair, et les conseillers suivants.

M. Jerry Lavigne
M. Gelineault Dionne
Mme. Gisèle Héroult

M. Gilles Dionne
M. Neil Gervais
Mme. Claudette Béland-Pleau

Formant quorum sous la présidence du Maire.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

177-09-2012 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme. Gisèle Héroult
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

178-09-2012 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 8 août 2012.

179-09-2012 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2012.

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 5 septembre 2012 au montant de 146,493.91\$

180-09-2012 CADASTRES.

Proposé par M. Gelineault Dionne
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité approuve les cadastres suivants :

<u>LOT</u>	<u>PROPRIÉTAIRE</u>	<u>COMMENTAIRES</u>
15-29 & 14-7 Rang 3, Mansfield Rapides	Fernand Amyotte	nouveaux lots: 152-162 chemin des
13-1-Ptie Rang 4, Mansfield	Guy Ladouceur	nouveaux lots: projet de lotissement de 15 parcelles autour de sa résidence.
5 118 933 Cadastre du Québec	Ronald Lafrance	lot existant : 134, rue Thomas-Lefebvre
5 118 932 Cadastre du Québec au	Ronald Lafrance	nouveau terrain : pour agrandir son terrain 4, rue Lafrance.

Note : aucun permis de construction de résidence ou chalet ne pourra être émis sur ce terrain, trop petite dimension (lot 5 118 932).

181-09-2012 SEL D'HIVER

Proposé par Mme. Gisèle Héroult
Et adopté à l'unanimité

Que Monsieur Jimmy Danis, contremaître soit autorisé à commander du plus bas soumissionnaire soit Sifto Canada, le sel à déglacement d'hiver 2012-2013.

182-09-2012 TRAVAUX PAVAGE

Proposé par M. Jerry Lavigne
Et adopté à l'unanimité

Que cette Municipalité accorde le contrat de pavage de rues à la firme Construction Edelweiss.

Cette firme ayant déposé la plus basse soumission au montant de 136,679.02\$ prix total avec taxes.

Que cet accord soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 2012-008 pour le financement de ces travaux.

183-09-2012 CAMIONS INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE cette Municipalité a signer un schéma de couverture incendie et qu'elle doit s'y conformer;

CONSIDÉRANT QUE le camion incendie nommé Mobile 1 ne rencontre pas les exigences pour une certification ULC exigé par le schéma de risque incendie;

CONSIDÉRANT QUE cette Municipalité aurait la possibilité d'acquérir par crédit-bail un camion autopompe International 1990 à un prix que cette Municipalité peut se permettre de la compagnie Eastway Tank;

CONSIDÉRANT QUE le camion visé serait classé autopompe pour éventuellement considéré le modifier en autopompe-citerne, ce qui engendrait une restructuration des procédés de combat d'incendie pour le service incendie;

Il est donc
Proposé par M. Neil Gervais
Et adopté à l'unanimité.

D'aller de l'avant avec la location du camion International 1990 de la compagnie Eastway Tank;

Que Monsieur Eric Rochon signe pour et au nom de cette Municipalité toutes documentation concernant cette transaction.

184-09-2012 UNIFORMES POMPIERS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT QUE les membres du service incendie sont appelés à représenter les pompiers de cette Municipalité à des occasions spéciales;

CONSIDÉRANT QUE les membres du service incendie possèdent un code d'habillement pour de telles occasions;

CONSIDÉRANT QUE les habits prescrits dans le code d'habillement du service incendie ne sont pas en la possession et doivent être déboursés par le service incendie;

CONSIDÉRANT QUE les habits en la possession de certains pompiers ne sont plus aux normes retrouvés au sein de la plupart des services incendie;

Il est donc
Proposé par M. Neil Gervais
Et adopté à l'unanimité.

Que cette Municipalité assume les frais additionnels engendré pour l'achat de 2 habits de combats plus tôt cette année pour permettre au service d'incendie de se procurer des uniformes leur permettant de représenter cette Municipalité ainsi que le service incendie lors d'occasions spéciales.

185-09-2012 **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC DE PONTIAC**

- | | |
|-------------|--|
| Attendu que | le <i>Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence</i> stipule que les centres d'urgences doivent fournir un service de qualité aux municipalités de la province du Québec ; |
| Attendu que | les municipalités ont l'obligation de fournir un service d'appel 9-1-1 et de répartition incendie aux citoyens ; |
| Attendu que | les municipalités ont mandatés la MRC de Pontiac de trouver un centre d'appel pour mieux desservir la population de son territoire ; |
| Attendu que | le comité d'administration recommande favorablement au conseil des maires d'appuyer cette résolution ; |
| Attendu que | le 28 aout 2012, le conseil des maires a adopté une résolution recommandant aux municipalités de la MRC de Pontiac d'appuyer cette résolution ; |
| Attendu que | La qualité des services de répartition incendie actuels ne sont pas à la hauteur des attentes des élus et des services incendies de la municipalité ; |

Il est proposé par M. Gilles Dionne et résolu à l'unanimité de déléguer à la MRC de Pontiac la compétence de gérer les ententes et les contrats pour la répartition du service de sécurité incendie au nom de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract.

186-09-2012 TRAVAUX PAARM 2012

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemin(s) pour un montant subventionné de 48 000 \$ (dossier n° 00019574-1-84065 (07)-2012-07-11-37) et joindre à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du Ministère des Transports.

Que les travaux exécutés en vertu des présentes ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité.

187-09-2012 IMPRIMANTE À REMPLACER

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité accepte la soumission de la compagnie Jericom situé à Campbell's Bay pour le remplacement de l'imprimante HP Laser Jet 4250 au prix de 915.83\$ taxes incluses.

188-09-2012 MAISON DES JEUNES (PATINOIRE)

Il est proposé par M. Gilles Dionne
et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité lègue aux Maisons des Jeunes du Pontiac la gérance ainsi que l'entretien de la patinoire extérieure de cette Municipalité situé au parc Amyotte au 298 rue Principale pour la saison 2012-2013.

Que cette Municipalité, dans l'éventualité d'une obtention de subvention salariale à la Maison des jeunes pour une position à la patinoire, contribuera une somme de 3\$ pour un employé désigné à ce poste.

189-09-2012 DEUXIÈME VERSEMENT BI-ANNUEL, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU CENTRE DES LOISIRS DES DRAVEURS.

Proposé par M. Jerry Lavigne
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité verse la somme de 7,500.00\$ à la Caisse Populaire Desjardins de Fort-Coulonge au nom de la Coopérative de solidarité du Centre des Loisirs des Draveurs en guise de contribution envers le financement du projet de réparation de l'aréna.

190-09-2012 BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE 2012 EN REVITALISATION.

Il est proposé par Mme. Gisèle Héroult
Et adopté à l'unanimité

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract propose Madame Joanne Marion à titre de bénévole de l'année pour la revitalisation Fondation rues Principales afin de souligner notre appréciation pour son dévouement depuis plusieurs années au Marché de Noël et l'appui qu'elle fournit constamment lors de divers activités reliés à la revitalisation de notre collectivité.

191-09-2012 DISTRIBUTION DES PRIX AUX GAGNANTS DU CONCOURS D'EMBELISSEMENT 2012.

Proposé par M. Jerry Lavigne
Et résolu à l'unanimité.

D'autoriser le paiement du concours d'embellissement 2012.

1 ^{er} prix	M. Brian Kelly et Mme Sheila Ward	100.00\$
2 ^{ième} prix	M. Stéphane Durocher et Mme Pauline Lanoix	75.00\$
3 ^{ième} prix	M. Paul l'Écuyer	65.00\$
4 ^{ième} prix	Pharmacie Pavlina Zhivkov	60.00\$

- ATTENDU QUE** la municipalité reconnaît que la Maison Bryson est le centre culturel de Mansfield-et-Pontefract et que les activités proposées sont offertes et accessibles à l'ensemble de la population de la municipalité
- ATTENDU QUE** la Maison Bryson est la porte d'entrée ouest de la municipalité
- ATTENDU QUE** les activités et le site patrimonial de la Maison Bryson font partie du processus de revitalisation de la municipalité
- ATTENDU QUE** le site de la Maison Bryson fait partie des sites touristiques phare de Mansfield-et-Pontefract ainsi que de la MRC de Pontiac
- ATTENDU QUE** la gestion du site et des activités reposent sur les épaules de bénévoles
- ATTENDU QUE** ces bénévoles sont très occupés par la gestion de la saison touristique en plus du projet de rénovation du site
- ATTENDU QUE** les éléments précédents dépendent d'une gestion saine et dynamique de l'organisme

Il est proposé par M. Gélinault Dionne et appuyé à l'unanimité que Lucille Bélair, dans le cadre de son travail, soutienne l'association de la Maison Culturelle George Bryson à raison d'une journée par semaine afin d'aider l'organisme dans la programmation et l'organisation d'activités.

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par le conseiller Gilles Dionne, à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le règlement 2012-011 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité Mansfield-et-Pontefract.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros. 181, 182, 183, 184, 187, 188, 189 et 191.

ET J'AI SIGNÉ CE 5 JUILLET 2012.

Eric Rochon

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

193-09-2012 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par M. Jerry Lavigne
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20:52heures.

Leslie L. Bélair...

M. Leslie L. Bélair

Eric Rochon.

M. Eric Rochon.

Maire.

Secrétaire-Trésorier.